

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°56/AONO/ADC/CIPM/2025 DU 19 / 09 /2025 pour les travaux de mise en conformité de certaines parties de l'aire de mouvement et aménagement de certaines voies de services à l'Aéroport International de Douala.

1) Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement de l'exercice en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun (ADC S.A), Maître d'Ouvrage envisage procéder aux travaux de mise en conformité de certaines parties de l'aire de mouvement et à l'aménagement de certaines voies de services à l'Aéroport International de Douala.

2) Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- L'installation du chantier ;
- La construction des Aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA) aux seuils 12 et 30 de la piste d'atterrissement, pour se conformer aux exigences de l'Annexe 14 de l'OACI pour les aérodromes de code « 4E » ;
- La mise en conformité du marquage au sol de la piste d'atterrissement, des aires de demi-tour sur piste ainsi que du balisage lumineux au seuil 12 (feux d'arrêt de piste, feux d'extrémité de piste, feux de bord de piste et PAPI) à la suite de la construction de l'aire de sécurité d'extrémité de piste audit seuil ;
- La réparation de la raquette de retournement du seuil 12 (dégarnissage de l'ensemble des joints, dépose des feux de balisage, démolition des plaques de dalles défectueuses, reconstruction de nouvelles plaques de dalles, réfection entière des joints et remontage des feux de balisage) ;
- Les terrassements (déblais et remblais) et niveling de la bande de piste côté « Bois des singes » pour obtenir un CBR dont la valeur est comprise entre 15 et 20 ;
- La réparation des dégradations sur les chaussées aéronautiques sous la jetée « A » et aux abords des postes de stationnement avions « C5 » et « C7 » ;
- La réparation de la chaussée de la voie de service de la caserne des pompiers ;
- L'aménagement de certaines voies de service, voies d'urgence et celle derrière le « GLIDE » au seuil 30 ;
- La construction en bitume de la voie d'accès à l'atelier de maintenance.

3) Tranches/Allotissement

Les travaux sont constitués en un seul lot.

4) Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est estimé à **un milliard cinq cent dix-millions six cent vingt-quatre mille sept cent quarante-cinq (1 510 624 745) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

5) Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégue pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **sept (07) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6) Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises ou groupements d'entreprises installés en République du Cameroun et spécialisés en travaux routiers, inscrits sur la liste de catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Routes » en catégorie « A », publiée par le Ministère des Marchés Publics.

Pour les entreprises qui souhaitent se mettre en groupement, ils devront disposer d'un accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé au présent Dossier d'Appel d'Offres.

En cas de groupement, seul le mandataire sera tenu par l'exigence de la production de l'attestation de catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités Routes, catégorie « A ».

Tout groupement d'entreprises dans le cadre de cet Appel d'Offres, sera de type Solidaire.

7) Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercices 2025 et suivant, **ligne 209218**.

8) Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9) Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, assorti de la mention manuscrite de l'établissement émetteur et timbrée au tarif en vigueur délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **trente millions deux cent mille (30 200 000) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Cette caution devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), conformément aux dispositions de la Circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et du récépissé de la CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10) Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen. Tél. 222 23 36 02, postes 335/359 dès publication du présent avis.

11) Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359 dès publication du présent avis, contre

présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO d'un montant de **cinq cent mille (500 000) Francs CFA**, payable dans le Compte spécial « CAS- ARMP » ouvert dans les agences BICEC : (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua).

12) Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sur pli fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 15/10/2025 à 13 heures et devra porter la mention :

Appel d'Offres National Ouvert n°06/AONO/ADC/CIPM/2025 du 19/09/2025, pour les travaux de mise en conformité de certaines parties de l'aire de mouvement et l'aménagement des voies de service « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

13) Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment :

- L'absence de la caution de soumission, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics,
- L'absence du récépissé de la CDEC,
- Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14) Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 15/10/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun, siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé Nsimalen, porte 1103.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. 

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15) Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant le critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a) De l'absence du cautionnement de soumission et du récépissé de consignation délivré par la CDEC à l'ouverture des plis ;
- b) De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) L'absence de l'attestation de catégorisation dans le domaine des travaux, sous-secteur d'activités « Routes », catégorie « A » et délivrée par le MINMAP ;
- d) Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- e) Note technique inférieure à **06 OUI sur 08** ;
- f) De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années (à joindre dans le dossier technique) ;
- g) L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- h) De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i) Du refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques contenues dans son offre financière ;
- j) De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée (à joindre dans le dossier technique) ;
- k) De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée (à joindre dans le dossier technique) ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- 1) La présentation générale de l'offre ;
- 2) Les références du soumissionnaire ;
- 3) Les moyens matériels et logistiques ;
- 4) La qualification et l'expérience du personnel ;
- 5) La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- 6) La note méthodologique ;
- 7) Preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphée à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et approuvé »).

16) Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant, les remises proposées.

17) Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18) Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359.**

19) Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler :

La CONAC au numéro vert 1517, SMS ou appel au **222 20 37 32/ 658 26 26 82**

Le MINMAP (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,**

Visite de site les 02-03/10/2025

Yaoundé, le

16 SEPT 2025

LE DIRECTEUR GENERAL

Copies :

- **MINMAP (pour information) ;**
- **P/Conseil d'Administration (pour information) ;**
- **ARMP (pour publication) ;**
- **P/CIPM (pour information) ;**
- **CT3 (pour information) ;**
- **Service du courrier (pour affichage) ;**
- **DG.M (pour archivage) ;**
- **Site internet ADC SA (www.adcsa.aero)**

